

<b>DEPARTEMENT</b> <b>Ardèche</b> <b>ARRONDISSEMENT</b> <b>Largentière</b> <b>CANTON</b> <b>Berg-Helvie</b>	<b>Commune de SAINT JEAN LE CENTENIER</b>
	<b>PROCES VERBAL - COMPTE RENDU du</b> <b>CONSEIL MUNICIPAL du 21 décembre 2020</b>
	L'an <b>deux mille vingt, le vingt-un décembre</b> , le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN LE CENTENIER étant assemblé en session Ordinaire, à la Halte Découverte, après convocation légale, sous la présidence de M Driss NAJI, Maire.
Présents : NAJI Driss, ARSAC Joël, BOYER Didier, BEQUE Christiane, BIDORET Léa, CHENIVESSE Michel, CROZIER Joël, DORTHE Michel, GAILLARD Jean-Pierre, GASCHET Patrick, GERBERON Olivier, MAGNIN Mélanie, MOREL Julie, Excusés : COMBAZ Sabine (pouvoir à Driss NAJI), LE DORÉ Bertrand (pouvoir à Julie MOREL), Absents :	
<b>Secrétaire de séance :</b> Léa BIDORET <b>Mode de scrutin :</b> Ordinaire	

### 1°) Validation du Procès-verbal du 17 Novembre 2020

Le Maire indique que le Procès-verbal a été envoyé par mail comme convenu. Le Maire demande s'il y a des remarques. Pas de remarques. Décision : Validation à l'unanimité.

*Arrivée d'Olivier GERBERON*

### 2°) Point sur les différents dossiers en cours

Remerciements de la famille DORTHE Marie-Claude suite au décès de son papa

Vœux de l'association ACPG CATM (anciens combattants)

Arrêtés de subvention :

- DSIL-Préfecture : Attribution de subvention pour le projet cantine de 98 915.70 € (arrêté reçu en Mairie le 14/12/2020)
- Fonds de solidarité : 22 576 € dont 21 000 € pour le projet « aménagement scolaire et de loisirs »

Vidéoprotection : le branchement de la caméra située au croisement de Mirabel est bientôt terminé

Plateau scolaire : les travaux d'aménagement sont presque terminés : il ne manque plus que le skate Park (fin janvier)

Cantine : une première rencontre avec l'architecte a eu lieu afin de finaliser le marché et d'organiser le travail.

Auberge : une rencontre devrait être programmée en début d'année afin de faire un point sur l'année écoulée et sur les travaux d'amélioration demandés.

Le repas de Noël a eu lieu le 17 décembre en deux services à la salle des Abeilles. Le Maire remercie les élus présents. Il faudra peut-être revoir la composition du repas compte tenu du gaspillage important.

Le goûter de Noël a eu lieu le vendredi 18 décembre avec la remise des sachets de gourmandises offerts par la Mairie ainsi que des cadeaux offerts à chaque classe par l'Amicale Laïque. L'équipe enseignante a transmis leurs remerciements par mail.

Arrêts de travail : Marjolaine, Hervé (cas contact), Stéphanie (cas contact)

Population INSEE retenue au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 823 Habitants

Un centre de dépistage COVID a été organisé à la Halte découverte du 18 au 20/12/2020. Cette démarche a été financée par la Région et l'Assurance Maladie avec une mobilisation du personnel de santé du territoire : 130 tests ont été réalisés. Un autre dépistage devrait avoir lieu le jeudi 23 Décembre.

Voirie : Le Maire indique que la Convention Assurances Techniques des Collectivités se termine le 31 décembre 2020. Il demande d'inscrire la question à l'ordre du jour : Accord à l'unanimité

Le Maire rappelle l'arrêt depuis 2015 de la mission ATESAT et la nouvelle offre d'Assistance Technique aux Collectivités en matière de voirie communale mise en place par le Département depuis 2017 via le SDEA. Il rappelle que la commune est membre du SDEA et peut à ce titre bénéficier des prestations effectuées par ce syndicat. Cette mission porte sur le conseil d'ordre général en matière de voirie et la maîtrise d'œuvre des travaux d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale. Elle

est forfaitisée à 2,50 € hors-taxes par habitant (population totale INSEE) et par an, ce qui représente un montant de 1 972.50 € HT

Cette base est pondérée à raison du linéaire de voirie restant à la charge de la commune dans le cas où une partie de ce linéaire a été transféré à un établissement public de coopération intercommunale.  
Décision : Accord à l'unanimité

Olivier GERBERON indique qu'il faut améliorer la piste de bi-cross car lors de fortes pluies, elle risque de couler sur la plateforme. Il reste à voir pour la réglementation et la végétalisation.

Julie MOREL fait part de la demande d'habitants de réglementer la voie communale des Rochers à 30 km/heure compte tenu de sa dangerosité. Olivier GERBERON indique que cette limitation doit être faite sur des tronçons avec des aménagements particuliers. Il indique que les surplus de graviers liés aux travaux de voirie devraient rapidement être nettoyés par l'entreprise.

### **3°) Rétrocession des réseaux, voies et espaces verts du Lotissement Marcoux avec ADIS : Délibération à prendre**

Le Maire rappelle que par délibération du 24 février 2020, il avait été accepté la rétrocession proposée par la Société ADIS pour les réseaux secs et humides et l'éclairage public du Lotissement Marcoux, référencé AP 303. Le maire indique qu'à ce jour la délibération avait été transmise à ADIS mais aucun acte n'a été signé.

Le Maire indique que par mail du 13 Octobre 2020, ADIS SA HLM a proposé de rétrocéder une partie supplémentaire à la commune : un espace piétonnier à l'entrée du lotissement permettant d'accéder aux logements situés à l'arrière du lotissement directement. L'aménagement de cette partie sera réalisé et pris en charge par ces derniers.

Le Maire précise que les travaux sont sur le point d'être terminés et que la rétrocession ne pourra se faire qu'une fois les vérifications faites (passage de caméra et, test d'étanchéité des réseaux humides...) et les réceptions de travaux, sans aucune réserve. Après avoir présenté les nouveaux plans et les superficies concernant le projet global de rétrocession (voir annexe), le Maire propose d'accepter la rétrocession telle que présentée par ADIS SA HLM et le géomètre et d'annuler la précédente délibération n°20-D010 du 24/02/2020. Décision : Accord à l'unanimité

### **4°) Projet d'acquisition des biens appartenant à Madame GUERIN Augustine (succession) : Décision à prendre**

Le Maire informe que suite au décès de Madame GUERIN en Août dernier, l'Office Notarial de Villeneuve de Berg est en charge de la succession. Après recherche des héritiers, une rencontre a eu lieu avec Maître BOIX-LEYNAUD afin de l'informer de l'inquiétude sur le devenir de château et de son parc et des souhaits de la commune.

Le Maire rappelle que :

Madame GUERIN avait toujours entretenu de bonnes relations avec les différentes équipes municipales. Cela a permis de nombreux aménagements immobiliers contribuant fortement au développement du village.

Madame GUERIN avait fait part de son attachement à ses biens (notamment le château et son parc) et de sa volonté que cette enceinte perdure dans l'histoire du village en ouvrant une nouvelle page dans l'aménagement et le rayonnement de notre village.

L'arrêté de péril imminent du 19 novembre 2019 est toujours en cours puisque les travaux de sécurisation ne sont pas terminés (arrêtés depuis le décès).

Le Maire indique que le château et son parc font chacun partie intégrante de l'histoire, du patrimoine du village. Il est donc indispensable de préserver l'aspect architectural du centre bourg tout comme le parc, un des seuls espaces verts au cœur du village.

Après réflexion avec les Adjointes, au vu des premières conversations entre les héritiers et Maître BOIX-LEYNAUD et compte tenu de l'importance des souhaits de Madame GUERIN et de la commune sur ces biens, le Maire indique qu'il a fait part au Notaire de sa volonté d'acquérir les biens de Madame GUERIN Augustine pour la somme de 130 000 € : Parcelles AP 278, 279, 61 (château et son parc), Le Village, surface 1 970 m<sup>2</sup> ; AP 209 (jardin), Les abeilles, surface 214 m<sup>2</sup> ; AP 299 (maison), Place de Clastres, surface 64 m<sup>2</sup>.

Il précise que Maître BOIX-LEYNAUD lui a fait part de l'accord des héritiers sur la proposition faite par la Mairie.

Au vu de la situation, s'agissant d'un dossier sensible et important pour la commune, le Maire propose d'acquiescer sans attendre, les parcelles détaillées ci-dessus pour un montant de 130 000 €, sans signature de compromis, avec un paiement différé en 2021 (vote du budget primitif indispensable) et demande l'autorisation de signer tous les documents liés à ce dossier. Décision : accord à l'unanimité

#### **5°) Autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2021 : Délibération à prendre**

Le Maire rappelle que le budget primitif se vote au plus tard le 15 avril 2021. Les restes à réaliser ne peuvent se faire que sur des opérations déjà engagées avec des devis signés. Les dépenses en lien avec les Restes à réaliser peuvent être payées dans la limite des crédits inscrits dans les RAR.

Afin de pouvoir payer d'éventuelles nouvelles factures non inscrites, l'exécutif peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Le Maire demande l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts lors du précédent budget, soit un montant ne pouvant excéder 264 773.00 € (25 % du total des dépenses inscrites dans le budget 2020 aux chapitres 20, 21, 23).  
Décision : Accord à l'unanimité.

#### **6°) Régime de déclaration de clôture : Décision à prendre**

Le Maire explique que par mail du 07 décembre 2020, Monsieur Fabrice CLAUDE, responsable du Centre Instructeur, Délégation Territoriale Sud Ardèche, a indiqué que la commune n'avait pas délibéré pour instituer le régime de déclaration de clôture et que par conséquent, les clôtures ne relevaient d'aucune formalité administrative au titre du code de l'urbanisme. Le Maire fait part des différentes conditions d'exigibilités. Il précise que cela ne veut pas dire qu'il n'y a aucune règle à respecter, car une clôture ne peut contrevenir aux articles R111-2 (problème de sécurité publique), R111-6 (problème environnemental) et R111-27 (problème d'intégration paysagère) du code de l'urbanisme.

Considérant que l'instauration de la déclaration préalable pour les clôtures permettrait de s'assurer du respect des règles fixées par le document d'urbanisme de la commune, afin d'éviter la multiplication de projets non conformes et le développement de procédures d'infraction aux règles du PLU. Après discussion, le Maire propose de soumettre les clôtures à la procédure de déclaration préalable.

#### **7°) Projet de travaux 2021 : délibération de demande de subvention**

Le Maire fait part au Conseil du courrier du Département de l'Ardèche précisant la mise en place du PASS TERRITOIRES en 2021.

Il précise que les dossiers de candidatures sont à déposer avant le 12 février 2021.

Il indique que courant janvier la Préfecture transmet les informations pour la mise en place de la DETR/DSIL pour un rendu de dossier au plus tard début février.

A ce jour, les demandes de subventions pour les dossiers de travaux en cours ont déjà été faites.

Le Maire demande au Conseil de l'autorisation de déposer des dossiers de demandes de subventions dans le cas où de nombreux projets se présenteraient. Décision : accord à l'unanimité

#### **8°) Divers**

Le Maire indique avoir reçu un mail de Monsieur TEYSSIER afin que le Conseil Municipal se positionne sur l'arrêt de la construction de l'Eglise de Saint Pierre de Colombier. Il précise qu'il ne fera pas prendre de délibération.

Suite à des échanges par mails sur la mise en place de la vidéoprotection et la dangerosité du port de masques chez les enfants, une rencontre a eu lieu avec Madame Bracque en présence de la directrice de l'école

Le dossier adressé avance : des rencontres ont eu lieu avec deux entreprises afin d'obtenir des devis. Cela représente un coût d'environ 5 000 € HT sans la pose

Eglise : pas de retour de l'assurance à ce jour. Le Maire précise qu'il n'a pas pu obtenir d'autres devis.

Le Maire informe de la dissolution du Pays d'Ardèche Méridionale au 23 Janvier 2021. Après plusieurs problèmes soulevés (SCOT, emplois...), le Pays d'Ardèche Méridionale devrait modifier complètement ses statuts afin de maintenir la mission en lien avec le SCOT.

**Point sur les commissions :**

- Commission « Préservation et valorisation du patrimoine, Cadre de vie, embellissement » : Patrick GASCHET fait le point sur les projets :
  - o Végétalisation de la Montée de Marcoux : un devis a été demandé à l'entreprise Jourret
  - o Réimplantation des lauriers roses directement dans la terre (terrain de boule, plateau scolaire)
  - o Remise en état de l'ancien lavoir avec réhabilitation de la toiture (devis demandé)
- CCAS : Christiane BEQUE indique
  - o les colis pour les personnes hospitalisées sont prêts à être distribués sans visite
  - o des colis gourmands vont être réalisés afin de remplacer le repas des anciens qui ne pourra avoir lieu compte tenu de la situation sanitaire
  - o une réunion organisée par la Mairie d'Alba a eu lieu afin de mener une réflexion sur les départs d'ici 5 ans des médecins d'Alba, en présence de l'ARS et de la Région. Cela va poser de gros problème pour la commune ; une nouvelle rencontre devrait être programmée mi-février
- Commission « tourisme » à la CDC Berg et Coiron : Patrick GASCHET fait part du projet de création d'une voie verte entre Saint Germain et Saint Pons qui va nécessiter de travaux de nettoyage de la voie ferrée. Cela ne poserait pas de problème avec l'activité Vélorail. Il n'y a pas de projet pour aller jusqu'à Alba.
- Commission « Communication, Information » : Sabine COMBAZ présente (en Visio) le journal communal tel qu'il a été conçu. Il devrait être distribué d'ici la fin de la semaine.

Le Maire remercie les conseillers pour leurs engagements et leur dynamisme permettant d'avancer sur différents dossiers/projets à travers les commissions. Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 22h05

Fait à Saint Jean le Centenier, le 01 février 2021.

Driss NAJI,  
Maire de Saint Jean le Centenier.